



ANBUT

Association Nivernais Berry Des Usagers du Train
Maison des Associations
Maire de COSNE SUR LOIRE
Place Docteur Jacques Huyghues Des Etages
BP 123
58206 COSNE COURS SUR LOIRE
Mail : anbut@hotmail.fr
Site internet : <http://www.anbut.org>

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2015

Bonjour à tous et merci d'être venu.

Le bureau :

La composition du bureau reste inchangée

Monsieur Alexandre BLANDIN Président

Monsieur Michel GONIN Vice Président

Madame Florence GRETKA Trésorière

Madame Dominique MASSOUNIE, Secrétaire générale

Nous sommes à ce jour 90 adhérents, l'effectif est stable.

En ce qui concerne le Compte Bancaire de l'Association, nous vous précisons que celui-ci à un solde créditeur de 1 027,84 € au 17 Juin 2015.

Les dépenses se sont élevées à 398.59 € (dont 36,00 € d'hébergement et de domaine pour 2015).

Et les recettes à 418,00 €

La mairie de COSNE SUR LOIRE nous a accordée de nouveau une subvention de 300,00 € afin de palier à nos différentes actions à entreprendre et nous remercions le maire pour la confiance qu'il fait à l'association.

Allocution du président

A - Certains d'entre nous, se rappellerons le jeudi 20 Novembre 2014, et la suppression du 5900, sans préavis avec comme motif évoqué : « absences du contrôleur malade et d'un remplaçant ».

La réponse de la SNCF fut comme à son habitude « laconique » : l'absence n'ayant pu être anticipée (alors que nous avons été prévenus par SMS dans la nuit), il a été impossible aux services opérationnels d'y remédier dans un laps de temps acceptable et le choix de la suppression restait celui du dernier recours.

INFO INTERCITES Briare 5:50-
Paris-Bercy 7:32 Supprimé le
10/02-Attente personnel

3:24, 10 févr.

Mais nous pouvons dire que c'était le hors d'œuvre comparé à ce que nous avons subi ces dernières semaines qui nous ont valu des retards d'une heure avec pour cerise sur le gâteau les trains du 12 Juin où certains se sont vus rentrer à la Charité sur Loire à Minuit..Que dire, si ce n'est que des centaines de personnes se sont trouvées coincées dans des trains sans eau ni nourriture. Nous savions que la réputation de la SNCF en matière d'initiative n'était plus à faire, mais rester 3 heures à Cesson sans qu'une personne n'ait l'idée d'aller chercher au moins de l'eau. La SNCF peut néanmoins se vanter d'avoir eu la chance qu'aucune personne n'ait été victime de malaise.

B - Le 12 Mars 2015 nous avons rencontré nos nouveaux interlocuteurs

- **Monsieur Jean-Marc POLBOS**
- **Monsieur Olivier GUYOMARCH**
- **Monsieur Pierre LIGNON**

La liste de nos questions et doléances était longue car les difficultés n'ont cessé de se cumuler depuis quelques mois :

1° Retards fréquents dus à des mises à quais tardives

Dégradation significative depuis le début de l'année.

2° Remise en circulation des anciennes voitures.

Selon les informations en leur possession, il s'agissait de rames de remplacement mises provisoirement. Ce point devrait être vérifié auprès de Villeneuve Triage. Après les avoir enlevé, nous les avons retrouvé avec plaisir depuis quelques jours. ...

3° Suppression régulière du train N° 5905 au départ de Bercy à 9h15mn lors de travaux.

Nous leur avons demandé s'il était envisageable que les usagers prennent le TéoZ et que ce dernier s'arrête aux gares desservies par l'intercité durant la période des travaux. Note a été prise de notre proposition et ils se sont engagés à revenir vers nous sur cette faisabilité.

4° Horaires d'ouverture des gares en inéquation avec les heures de départs des trains.

Les ouvertures de guichet ne sont pas gérées par la SNCF mais par les régions. Par conséquent il en revient aux mairies de se manifester avec une action concomitante de l'ANBUT. Néanmoins Les usagers de Briare ont décidé de faire un courrier. Il leur a été répondu que la SNCF s'était engagé dans une démarche d'amélioration du service offerts à la clientèle et qu'elle s'efforçait d'adapter les heures d'ouverture des points de vente aux flux prévisibles de voyageurs.....Et il existe de multiples moyens d'acheter des titres de transports (sauf pour les forfaits pour qui c'est plus compliqué puisque la vente ne peut se faire qu'au guichet ou par internet, ce qui nécessite d'avoir anticipé que le guichet serait fermé le jour de son renouvellement.

5° Le service SMS interrompu par intermittences ou totalement pour certains abonnés.

Ils devaient faire le nécessaire pour que ce service soit rétabli dans les meilleurs délais. A ce jour, on ne peut pas dire que cela soit très performant et que l'on soit informé à chaque retard.

6° Point sur la signature de la convention de la ligne.

Du retard a été pris et la signature devrait intervenir dans le courant du mois de Juin pour une durée de 3 ans.

7° Les assis-debout qui devraient nous permettre de patienter sont en commande et devraient être installés prochainement..... et depuis notre réunion vous avez pu constater qu'ils étaient là !



8° Point sur le changement de l'horaire du train N° 5908

Du dimanche matin de 11 heures à 8 heures, sachant qu'il nous avait été dit que cette modification était un test sur une année. Pour l'instant la période est trop courte pour effectuer un bilan. Nous avons cependant insisté sur la pérennité de cet horaire.

9° L'augmentation des tarifs qui selon notre Ministre

Ne concernait pas les titulaires de forfait était lié à une mauvaise interprétation de la volonté de la SNCF.....Vous en connaissez tous les conséquences.

10° le Charollais cessera prochainement de nous alimenter en locomotives

Ces dernières stationneront désormais sur le côté droit de Bercy, en travaux actuellement.

11° Nous avons à nouveau évoqué les arrêts prolongés pour laisser passer le TéoZ lorsque ce dernier a du retard.

La règle étant : "un train en retard ne doit pas retarder un train à l'heure", ce qui ne semble pas s'appliquer pour nous.

A l'issu de cet entretien, nous leur avons donné nos priorités :

- plus de trains supprimés par manque de personnel
- régularité du trafic
- suppression des anciennes voitures

Ne connaissant pas le dossier, ils se sont engagés à revenir vers nous par voie de mail pour nous donner des éléments de réponse à nos multiples interrogations. A ce jour, nous attendons encore.

C - Par ailleurs, nous avons repris contact avec la **FNAUT** Bourgogne dont les dirigeants ont changé. L'idée initiale était de savoir si avec les modifications dans la législation, nous pouvions en tant qu'association porter plainte contre la SNCF devant le Tribunal. A priori pas de changement depuis nos dernières investigations car les plaintes collectives sont réservées aux domaines qui touchent la consommation. Par conséquent l'action devrait être intentée individuellement ou par le biais d'une association de consommateur telle que "**que choisir**". Cependant ceci nous a été fortement déconseillé car ayant très peu de chance d'aboutir.

D - Et puis est paru le rapport DURON qui nous a remis le pied à l'étrier et qui nous donne l'occasion de prendre notre plume et de faire paraître l'article suivant dans le régional de Cosne sur Loire :

Le rapport a fait sortir l'A.N.B.U.T et sa centaine d'adhérents de ses rails...Nous qui chaque jour avons choisi ce mode de transport pour aller travailler, avons découvert qu'en fait de compte, nous étions des touristes.

En effet, on y parle de 130 voyageurs par train avec des déplacements majoritairement « privé-loisirs ». Il n'en est rien. Par conséquent nous invitons Mr. DURON à se positionner en bout de quai en gare de Paris Bercy afin de constater qu'il y a plus de cravates que de sac à dos et qu'il s'écoulera un temps certain avant que les quais ne soient vides. Pourquoi dans ces conditions, la RATP a-t-elle procédé à l'élargissement des escaliers accédant à la ligne 14 ?

Aller travailler en étant écologiste n'est pas donné à tout le monde et c'est pourtant ce que nous faisons chaque jour. Pour rappel, le train est le mode de transport le plus propre aujourd'hui. Il semblerait que Mr. DURON ne connaisse pas Mme. ROYAL qui préconise « de faciliter le développement de la mobilité électrique ». Nous supposons donc que seules les voitures sont concernées.

Mr. DURON, le temps des machines à vapeur est révolu...

La qualité de l'infrastructure autoroutière de nos régions est également évoquée. Doit-on comprendre que des bus couchettes seront mis à notre disposition. Nous avons passé l'âge et l'envie des joyeuses colonies de vacances.

Visiblement, la ruralité n'intéresse pas Mr. DURON puisqu'il considère que cette desserte ferroviaire est moins compétitive au regard des bassins de population desservis. Par conséquent, nous préconiserons à nos adhérents de déménager, ce qui entrainera des fermetures de classes, très

certainement suivies par certains commerces qui fonctionnent beaucoup avec les occupants des résidences secondaires. Quid des lieux touristiques, des festivals, des musées.... qui verront leur fréquentation se transformer en peau de chagrin.

Mais nous ne sommes pas les seuls à plaindre : Nos régions (auxquelles nous sommes attachées) également, puisque ce rapport préconise la reprise du trafic de cette section de la ligne par les futures régions, en coordination interrégionale, et le transfert des trains Paris – Montargis à la région Centre – Val-de-Loire. Il semble si facile à l'état de se désengager de ses obligations, lorsque tout va mal et qu'il a fermé les yeux durant plusieurs décennies sur l'état du matériel ferroviaire. Courage fuyons.

De plus notre ligne présente la particularité de concerner 3 régions qui vont devoir s'entendre avec des intérêts différents au détriment obligatoirement des personnes selon qu'elles habitent à Nevers, la charité, Cosne sur Loire, Briare, Gien, Montargis et n'oublions pas Nemours.

Par conséquent, Messieurs, les Politiques, n'oubliez pas qu'avant d'être des usagers de la SNCF, nous (et nos familles) sommes des électeurs.

E - Et pour terminer nous nous sommes retrouvés **le mardi 16 juin à Briare** pour un CLAD qui ne s'était pas tenu depuis un an et qui a fait salle comble tant l'enjeu est important.

Etaient présents entre autre :

Mme. LECLERC du Conseil Général en charge des transports (organisatrice).
Mr. GUYOMARCH pour la SCNF que nous avons rencontré en Mars 2015
Mr. PARADIS : représentant de l'état – Direction Régional de l'Aménagement et du Logement
Un responsable TER (Gien –Nogent) – La directrice du pôle client basé à Orléans

Pour la région bourgogne : Mr. BOUJLILAT– collaborateur de Mr. Gaëtan GORCE Sénateur
Pour la région centre : Mr. Jean-Pierre SUEUR – Sénateur
Monsieur Hugues SAURY– Président du Conseil Départemental
Ainsi que de nombreux élus

1° La SNCF a dans un premier temps fait un point sur le fonctionnement de la ligne

Paris- Montargis- Cosne sur Loire : 500 000 voyageurs par an
Régime sans réservation obligatoire
Rames rénovées qui roulent à 150 KM
Régularité : objectif fixé à 92% en 2015 contre 90,1% pour 2014

Les points noirs identifiés sont :

- Le Charollais
- Les mises à quai tardives des locomotives dont l'acheminement d'un point A vers un point B reste difficile compte tenu de la diversité des trains qui s'y croisent.
- Mode de fonctionnement du Techni - Centre dont la réorganisation n'est pas terminée.
- Les infrastructures : défaillance du réseau électrique encore fréquente

Les suppressions des trains sont majoritairement générées par les défaillances du matériel roulant.
5 suppressions de train en 2015 dont deux sur une partie du trajet.
La ponctualité des départs à Nevers se maintient à un haut niveau, alors que celle au départ de Bercy reste un sujet de préoccupation majeure.

Les axes d'amélioration sont les suivants :

- Un projet de rénovation des locomotives « 26000 » a commencé depuis quelques années et devrait encore se poursuivre, afin que les retards liés au matériel diminuent.
- Les règles de composition restent rigides et vont être simplifiées et remises à niveau avant la fin de l'année afin d'éviter des remaniements avant les départs, ce qui occasionne des retards.
- Un cadre technique a été détaché afin que les dysfonctionnements sur cette ligne puissent être identifiés de façon plus précise.

Une enquête de satisfaction (dans les trains, aux points de vente...) a été effectuée au niveau national sur 2 trains par mois; Les résultats ne sont pas mauvais et plutôt au dessus de la moyenne nationale. Cette dernière portait sur :

- la visibilité des personnels
- le dispositif d'accueil à l'embarquement
- l'information des voyageurs en général

Il en est ressorti que :

- dans le cas de situations perturbées, les prises de paroles des agents pour expliquer s'étaient améliorées
- une amélioration dans le signalement des dysfonctionnements du matériel
- la mise en place d'un stock de pièces pour améliorer les réparations plus rapidement. (Ceci ayant été démenti par un agent de la SNCF en poste à Villeneuve Saint Georges)

Il en résulte néanmoins une augmentation de la satisfaction de 3 points par rapport à 2014 (de 89 à 92), et ce qui est tout de même 3 points supérieurs à la moyenne nationale.

2° un point a été fait sur l'état de la ligne

La ligne date de 1947 et des travaux y sont faits régulièrement. D'où une infrastructure en bonne santé : 5 millions € de travaux ont été réalisés entre 2009 et 2013. 3,2 Millions le seront entre 2014 et 2017.

Les principaux travaux à venir sont :

2015 : renouvellement de voies et de ballasts en gare de Montargis voie B et C (travaux effectués durant 6 semaines et la nuit)

Entre Cosne sur Loire et Nevers : remplacement de rails – relevage de la voie (20 semaines de travaux de nuit)

Avec le tout comme objectif, l'amélioration de la performance du réseau.

2016 suite de l'opération des travaux de nuit entre Cosne sur Loire et Nevers.

2017 – idem – entre Moret et Montargis (juin à décembre)

En gare de Montargis- Modernisation de la zone sud et remplacement de 6 appareils de voies. (Travaux de nuit).

Puis la parole a été donnée à l'assemblée :

Ont été évoqués entre autre le problème de ravitaillement en eau le vendredi 12 Juin où les trains ont accusé un retard de plus de 3 heures ainsi que l'indemnisation forfaitaire de 5 euros pour les titulaires d'abonnement. Devant l'absence d'éléments de réponse convaincants de la SNCF, Mr. SUEUR a indiqué qu'il en référerait directement à Mr. PEPY.

3° la dernière partie du CLAD était consacrée au rapport DURON

Le rapport DURON est le rapport d'un parlementaire qui soulève beaucoup de questions et qui a été demandé par le Ministre des Transports. Un courrier du Président de la Région a été adressé au Ministre en lui indiquant qu'il fallait que ces trains demeurent des TET afin que les villes desservies actuellement puissent continuer à l'être, ce qui ne serait plus le cas si nous passions TER.

L'état restera de toute façon le seul décisionnaire après néanmoins une phase d'analyse et de réflexion et qu'il ait été débattu lors de commissions parlementaires.

Il nous a été indiqué que la convention de la ligne avait été signée pour un an, ce qui pousse la prise de décision sur notre ligne et les implications qui en découleraient en Janvier 2017.

Mr. SUEUR demande à ce qu'une délégation soit reçue par le Ministre regroupant, Maires –Députés – Conseillers régionaux, Représentants des associations d'usagers.

Les élus nous indiquent que des motions sont inscrites dans les conseils municipaux (notamment à Briare et dans la Nièvre...)

Mme. CHELLY, adjointe au Maire de Briare en profite également pour informer qu'une passerelle devrait voir le jour en gare pour faciliter la traversée des voies.

Force est néanmoins de constater qu'aucune réponse précise quant à la pérennité de la ligne n'est ressortie du CLAD, si ce n'est un engagement et une volonté de tous pour que tous les moyens soient mis en œuvre afin que ce rapport DURON ne reste qu'un rapport.

Le Bureau de l'ANBUT